

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Présents : Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, , Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KOTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Alexandra RIBEIRO DIAS, Charlotte SO-CIE, Martin TRESCA

Antoine GALLAND, excusé a donné pouvoir à Laura BRUNEL
Marie-Pierre BAROUX, excusée a donné pouvoir à Jean-Claude LACROIX

Secrétaire de séance : Pascal FAYOLLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 à l'unanimité

1 Attribution des subventions aux associations

Fabrice Longefay Maire, informe que la commission « Vivre ensemble » a étudié les dossiers de demande de subventions déposés par les associations. Il informe que l'association « Les Chasseurs Beaujolais » demande une subvention exceptionnelle pour la création de deux miradors. Il énumère le montant des subventions proposées par la commission :

SOCIETE LES CHASSEURS BEAUJOLAIS	350 €
SOCIETE LES CHASSEURS BEAUJOLAIS (subvention exceptionnelle)	150 €
CLUB BON ACCUEIL	300 €
UNIVERS DES JEUNES	400 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300 €
VIVRE MIEUX	450 €
CATM	200 €
TENNIS CLUB BLACEEN	500 €
BOULOPHILE BLACEENNE	500 €
SOU DES ECOLES	600 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	300 €
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB RENEINS VAUXONNE	500 €
FANFARE LA SALLESIEENNE	700 €
RASED (Fonctionnement : 20€ par classe, demande de l'IEN)	120 €

Il est rappelé que la subvention d'équilibre concernant le centre de loisirs a déjà été votée le 11 février 2020 soit 9 605 € pour le centre de loisirs des vacances scolaires et du camp ados et 1 312 € pour l'accueil du mercredi matin. L'ensemble des subventions attribuées est de 16 370 € sur un budget prévu de 18 000 €.

Emeric Forestier fait remarquer que cela fait plusieurs années que la société des chasseurs bénéficie d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe qu'en 2019, le montant des subventions attribuées était de 13 165 €. La différence entre 2019 et 2020 est due à la forte augmentation de la subvention d'équilibre pour le centre de loisirs de cette année. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées par la commission.

2 Versement de la prime « COVID » au personnel ayant assuré la continuité du service public durant l'état d'urgence

Maurice Mégares, adjoint aux finances, informe le conseil que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la

fonction publique territoriale qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la Covid-19. Il indique que la commission « finances » propose d'une part, une prime de 300 € au personnel qui a été présent lors de la crise sanitaire sauf pour le personnel en arrêt maladie durant cette période. Un prorata sera fait au nombre de jour de présence pour le personnel qui a été en ASA (autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants) et d'autre part, une prime de 500 € à Mme Béatrice Blanc qui a été particulièrement exposée lors du portage des repas aux personnes âgées de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 Nomination de deux personnes pour siéger en qualité de commissaire à la CIID (commission intercommunale des impôts directs)

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône demande la nomination de deux personnes pour siéger en qualité de commissaire à la Commission intercommunale des impôts directs. Il est proposé Jean-Claude Lacroix et Jocelyne Orton. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Charlotte Socié

4 Commissions de la CAVBS : Proposition d'un élu par commission

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône propose que les communes membres désignent un élu pour siéger dans chaque commission de la CAVBS. Il précise que si la personne désignée est empêchée pour une réunion, elle peut désigner un remplaçant. Il énumère les commissions et demande qui est candidat. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature des élus suivants aux commissions de l'agglomération :

- *Finances* : Maurice Mégares
- *Economie / Tourisme / Agriculture-Viticulture* : Jean-Claude Lacroix
- *Services à la population / Politique de la ville* : Cécile Moret-Nizet
- *Aménagement de l'espace / Habitat/Mobilités / Voirie* : Sébastien Large
- *Environnement / Eau et assainissement / GEMAPI / Déchets* : Anne Reboule
- *Culture / Patrimoine* : Laura Brunel
- *Travaux / Bâtiments et équipements communautaires* : Laurent Carvat

5 Adhésion au contrat risques statutaires pour les agents IRCANTEC

Monsieur Maurice Mégares adjoint aux finances, informe que la commune est assurée par l'intermédiaire d'un contrat groupe élaboré par le Centre de Gestion du Rhône pour le personnel relevant de l'IRCANTEC (travaillant moins de 28h ou contractuel). Ce contrat avait une durée de trois ans (2017-2020), le taux de cotisation est de 1.10 % du traitement brut indiciaire avec une franchise de 10 jours. La commune avait pris l'option d'assurer 30 % des charges patronales. Il rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 11 février 2020, le conseil municipal a demandé au centre de gestion de procéder à une mise en concurrence par l'intermédiaire d'un marché avec les autres collectivités volontaires. Après consultation, le centre de gestion nous informe que les conditions sont identiques à celles que nous avons actuellement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire le contrat.

6 Avenant n°1 au lot n°8 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire

Laurent Carvat, conseiller membre de la commission travaux, qui a assisté avec le Maire à plusieurs réunions de chantier concernant la rénovation-extension de l'école maternelle et la construction du restaurant scolaire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au démontage des faux plafonds dans une partie de l'école maternelle existante, de poser de la laine de verre et de refaire un faux plafond. Le coût de ces travaux est de 4 806 € HT soit 5 767.20 € TTC.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont vraiment utiles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

7 Avenant n°2 au lot n°1 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que cet avenant concerne des moins-values (escalier supprimé, soubassement, muret) et des plus-values (murets extérieurs en pierre dorée, pompe de relevage pour les eaux pluviales qui n'avait pas été prévu au marché initial). Plusieurs conseillers regrettent l'emploi d'une pompe de relevage, d'autant plus qu'elle n'avait pas été prévue au marché initial. Il informe qu'il le déplore également et qu'il a demandé au service technique de l'assainissement de la CAVBS de venir sur place afin de trouver une solution pour éviter cette pompe de relevage. Il a été confirmé par ces services qu'il n'y avait pas d'autres solutions. L'architecte lui a également indiqué avoir le droit à 3% d'erreur. Le coût de cet avenant est de 5 491.42 € HT soit 6 589.70 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 Avenant n°2 au lot n°11 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire

Laurent Carvat conseiller membre de la commission travaux, qui a assisté avec le Maire à plusieurs réunions de chantier concernant la rénovation-extension de l'école maternelle et la construction du restaurant scolaire explique au conseil municipal que cet avenant concerne des moins-values (alimentations, distributions, luminaires, câblages, tableau commande éclairage..) et des plus-values (armoires, chauffage, diffuseurs sonores, interphones...). Il précise que deux convecteurs ont été remis dans l'école existante. Le coût de cet avenant est de 2 540.43 € HT soit 3 048.52 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9 Autoriser le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS concernant l'alimentation électrique de l'extension-rénovation de l'école maternelle et la construction du restaurant scolaire

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal qu'un nouveau compteur électrique (tarif jaune) doit être posé et qu'Enedis va enterrer la ligne électrique sous le domaine public de la commune. Une convention de servitudes avec Enedis doit être signée par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention avec Enedis.

10 Règlement intérieur du conseil municipal

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que la loi n°2019-1461 du 27/12/19 a rendu obligatoire la rédaction d'un règlement intérieur du conseil municipal pour toutes les communes de 1000 habitants et plus et que ce dernier doit être approuvé dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Il donne lecture des principaux points à savoir : la périodicité des séances, l'ordre du jour, le quorum pour pouvoir délibérer, la nomination d'un secrétaire de séance, la publicité des séances, la police de l'assemblée qui est régit par le maire, le rôle des commissions, de la commission d'appel d'offres et des comités consultatifs, la prise de parole par les conseillers municipaux, les pouvoirs et modalités de vote, le droit d'expression et la rédaction du compte rendu qui est affiché et envoyé aux conseillers municipaux dans les huit jours.

Jean Claude Lacroix demande à ce que soit apporté quelques modifications sur la forme du texte du règlement proposé et non sur le fond, celles-ci sont acceptées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement modifié.

11 Vente du bungalow accolé au restaurant scolaire

Maurice Mégares, adjoint aux finances, explique que deux conteneurs formés par des panneaux sandwichs ont été posés en 2013 pour agrandir le restaurant scolaire et pouvoir accueillir tous les enfants pour déjeuner. Cet ensemble est d'une superficie de 26 m² et avait eu un coût à l'achat de plus de 20 000 €. Le nouveau restaurant scolaire étant en construction, il est nécessaire d'enlever ce bungalow afin de pouvoir effectuer les travaux extérieurs. M. Mégares indique que la commission « finances » a proposé de vendre le bungalow et de poster une annonce sur Facebook et panneau pocket. Il est proposé de laisser les personnes intéressées faire une offre. L'acquéreur devra prendre à sa charge le démontage dans les délais indiqués par la commune. Il est rappelé que la pose d'un bungalow sur son terrain nécessite une autorisation d'urbanisme. Fabrice Longefay indique que si aucune offre n'est satisfaisante, la commune conservera le bungalow. Anne Reboule exprime son étonnement du vote de ce soir car le bungalow est déjà en vente sur les réseaux sociaux. Fabrice Longefay lui explique que c'est pour ne pas perdre de temps et que si le Conseil Municipal refuse la vente ce soir, l'annonce sera enlevée et le bungalow ne sera pas vendu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la possibilité de vendre le bungalow.

Questions diverses :

Economie :

Fabrice Longefay Maire, informe le conseil municipal que l'ostéopathe Mme Julie Vigier, et le restaurant Carvat Mme Sandrine Carvat, remercient la commune d'avoir procédé à des dégrèvements de loyers deux mois de suite dans le cadre de la crise sanitaire.

Bâtiments :

Maurice Mégares adjoint, informe le conseil municipal de l'intervention actuellement d'une brigade de vacataires composée de personnes en réinsertion qui effectuent des petits travaux de peinture (volets de la mairie, obus aux monuments aux morts, une salle de réunion repeinte à la mairie ainsi qu'une partie de mur dans une classe de l'école élémentaire). La commune ne paie que la fourniture et la main d'œuvre est payée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un contrat avec l'organisme de réinsertion.

Véhicule :

M. Jean-Claude Lacroix demande où en est l'achat d'un véhicule pour les agents techniques, le boxer étant irréparable. Maurice Mégares indique que c'est en cours, que le choix du véhicule n'a pas encore été fait, qu'il a demandé aux agents techniques de donner leurs avis sur ce futur achat. Il indique qu'il a demandé des devis pour des camions bennes. Martin Tresca demande pourquoi ne pas acheter un camion ampliroll mais Maurice Mégares lui indique que le tarif est pratiquement du simple au double et qu'il faut attendre 6 mois pour l'obtenir. De plus, après avoir consulté les différentes mairies voisines, il s'avère que l'utilisation d'un tel véhicule est peu fréquente dans une commune de notre taille.

Le problème est le transport de la tondeuse autoportée pour notamment la tonte du stade. Pascal Fayolle propose l'achat d'une remorque pour la mettre dessus.

Anne Reboule demande s'il ne serait pas plus judicieux de remplacer la tondeuse qui a déjà une dizaine d'années par une tondeuse immatriculée et qui pourra donc être conduite sur la route. Jean-Claude Lacroix indique que l'on pourrait également demander une reprise sur l'ancienne. Maurice Mégares indique qu'il va demander des devis.

Ecoles :

Charlotte Socié, adjointe, informe que les écoles ont repris dans la normalité tout en respectant le protocole sanitaire à savoir le lavage des mains de façon régulière tout au long de la journée et le nettoyage des locaux à l'aide d'un virucide chaque jour. Elle informe qu'Elisabeth Terret n'est plus en congé maladie et a donc repris son poste à la cantine, que Sylvie Duperrier, ATSEM, est actuellement remplacée par Angélique De Oliveira. Elle indique que la démolition du bungalow devait se faire pendant les vacances de la Toussaint mais que le chantier ayant pris du retard, le démontage se fera pendant le temps scolaire, ce qui obligera les enfants à manger des repas froids pendant un certain temps à la salle des fêtes.

Défibrillateurs :

Charlotte Socié adjointe, informe qu'Anne Reboule a pris contact avec la société qui a installé les défibrillateurs afin de programmer la formation qui n'avait jamais été faite bien que contractuelle et demander la réparation du fil dénudé et du trou non rebouché suite à la pose du défibrillateur dans le passage entre l'église et l'école élémentaire.

La formation s'est tenue à la salle des fêtes avec une assemblée de dix personnes conformément au protocole sanitaire actuel. L'ensemble des participants ont apprécié la formation et ont remercié la Mairie.

Culture :

Charlotte Socié adjointe, indique que l'exposition « images du passé » se tiendra à la maison associative. L'inauguration aura lieu le samedi 3 octobre et l'exposition sera visible les samedis 3 et 10 octobre et dimanches 4 et 11 octobre de 14h à 18h.

Elle indique également qu'un spectacle nommé « bout de ficelles » se tiendra à la salle des fêtes le mercredi 23 décembre 2020 en collaboration avec l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale et la médiathèque du Rhône. Concernant la bibliothèque, l'accueil des classes et des assistantes maternelles (RAMI) est pour l'instant suspendu pour des raisons sanitaires.

Communication :

Alexandra Ribeiro Dias adjointe, indique que la page Facebook a 314 abonnés et que Panneau Pocket a été téléchargé 496 fois. Le contrat du site internet arrive à échéance au mois d'octobre et sera renouvelé. Elle rappelle que l'ensemble des élus ont accès à un espace réservé afin de consulter les comptes rendus des commissions. Le bulletin municipal sera édité pour fin décembre 2020.

Divagation des chats :

Alexandra Ribeiro Dias informe le conseil municipal que trois chatons ont été récupérés et confiés à une association. Elle indique avoir récupéré une femelle adulte et l'avoir emmené chez le vétérinaire pour la stériliser et la pucer, elle l'a ensuite remise dans son milieu naturel. Alexandra Ribeiro Dias remercie le gérant de l'Hôtel Le Savigny qui met les cages sur sa propriété afin d'attraper les chats. Il est toutefois rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants

Environnement :

Sandrine Ballu adjointe, informe le conseil municipal qu'un administré se plaint de pollution sur un cours d'eau. Elle indique que les services concernés ont été prévenus et qu'elle rencontrera ce Blacéen avec Magali Legros afin d'échanger avec lui.

Associations :

Sandrine Ballu adjointe, indique que le forum des associations s'est tenu début septembre avec quatre associations présentes. Elle informe qu'il sera proposé de changer la date et le lieu pour l'an prochain.

CCAS :

Sandrine Ballu adjointe, indique que deux glacières ont été achetées en remplacement de celles qui étaient cassées pour la livraison de repas. Il y a actuellement onze bénéficiaires pour ce service.

La randonnée pédestre au profit du CCAS n'a pas eu lieu cette année, le Préfet ayant émis un avis réservé sur cette manifestation par rapport à la crise sanitaire actuelle. Sandrine Ballu indique que le repas offert aux personnes âgées de la commune au mois de décembre risque d'être remis en cause.

Elle informe également que le Maire a demandé la création d'une cellule de crise sanitaire dont elle fait partie avec l'adjointe à la Santé Charlotte Socié et avec un représentant du personnel en la personne de Sylvie Phillippe. Elles ont établi et tiennent à jour un protocole sanitaire à respecter pour l'utilisation des bâtiments communaux et des réunions sur la voie publique, les démarches à suivre pour les personnes en situation de fragilité ainsi qu'un protocole en cas de COVID ou de suspicion pouvant concerner le personnel communal. Ces protocoles seront adaptés au fur et à mesure des informations données par la Préfecture.

Voirie :

Fabrice Longefay Maire, indique qu'il reçoit de très nombreuses plaintes de Blacéens concernant la vitesse sur les routes de la commune. Il indique qu'il ne va pas être possible de mettre des dos d'ânes tous les 30 mètres sur toutes les routes de la commune et demande donc aux conducteurs de se responsabiliser en respectant les limitations de vitesse.

Sébastien Large adjoint, indique qu'il y a eu un accident ce mercredi sur la RD 20 (Route de Salles) mais qu'il était dû au non-respect d'un stop et non à la vitesse. Il indique également que, parfois, un piéton peut avoir l'impression que les véhicules roulent vite alors que ceux-ci respectent les limitations.

Fabrice Longefay informe que chaque plainte est transmise à la gendarmerie afin que des contrôles de vitesse puissent être effectués. Emeric Forestier demande si un comptage de vitesse pourrait être mis en place sur certaines voies. Il est répondu que la demande a été faite au département pour les routes départementales. Concernant la route de Pravins où un trou s'est formé depuis plusieurs mois, Sébastien Large indique s'être rendu sur place à plusieurs reprises et dernièrement avec Mme Desbat agent technique des voiries de la Communauté d'Agglomération, qui remplace M. Babad.

Il est également indiqué que les essais de sens de circulation rue Louis-Gaspard Dupasquier devraient se réaliser entre les vacances de la Toussaint et de Noël.

Sébastien Large informe que suite aux incivilités de cet été, il va recevoir une société pour une éventuelle pose de caméras à divers endroits de la commune.

Chantier école-restaurant scolaire :

Laurent Carvat demande pourquoi ce chantier a pris tant de retard. Fabrice Longefay est étonné de sa question car Laurent Carvat est en copie de tous les mails d'échange avec l'architecte. Dans un de ceux-ci, le Maire a demandé des comptes à la Maitrise d'œuvre sur ce retard qui devient important, les travaux ayant dû être terminés pendant les vacances scolaires d'été. Le Maire rappelle toutefois qu'aucune entreprise n'est venue travailler pendant le confinement (2 mois) et qu'ensuite, pendant quelques semaines, la co-activité entre les entreprises a été interdite pour éviter les risques sanitaires, cela a entraîné beaucoup de perte de temps. Pour autant, il déplore également ce trop grand retard dans les délais de livraison et souhaite que la maitrise d'œuvre le réduise au maximum et le lui a fait savoir.

Divers :

Laura Brunel demande si l'arrêt des sacs jaunes a été acté. Fabrice Longefay lui répond que ce sujet n'a pas été réabordé par la Communauté d'Agglomération pour l'instant.

Prochains conseil municipaux :

5/11/20, 10/12/20, date en janvier à définir, 28/1/21, 25/2/21, 1/4/21, 6/5/21, 10/6/21 et 8/7/21

La séance est levée à 22h15